

UNE DYNAMIQUE NOUVELLE  
POUR UN AVENIR PROMETTEUR



COMMUNICATION FINANCIERE DU  
**GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE**

AU 31 DECEMRE 2013



BANQUE **POPULAIRE**



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2013

Le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire se sont réunis le 17 février 2014, sous la présidence de Monsieur Mohamed BENCHAAOUN, pour apprécier l'évolution de l'activité et arrêter les comptes au 31 décembre 2013.

DIMENSION DU GROUPE RENFORCEE				
TOTAL BILAN	290,3	MILLIARDS DE DH	↗	+ 7%
DEPOTS DE LA CLIENTELE	210	MILLIARDS DE DH	↗	+ 4%
CREANCES SUR LA CLIENTELE	199,8	MILLIARDS DE DH	↗	+ 8,5%
RESEAU DE PROXIMITE : 1 250 AGENCES AU MAROC, 630 POINTS DE DISTRIBUTION ET 1 449 GUICHETS AUTOMATIQUES BANCAIRES.				

PERCEE COMMERCIALE D'AVANTAGE CONFIRMEE				
PART DE MARCHÉ EN COLLECTE DE DEPOTS	28,2%		↗	+ 33 PB
PART DE MARCHÉ EN CREDITS A L'ECONOMIE	24,5%		↗	+ 47 PB

RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES				
PRODUIT NET BANCAIRE	13,2	MILLIARDS DE DH	↗	+ 14,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6,7	MILLIARDS DE DH	↗	+ 8,9%
RESULTAT NET CONSOLIDE	3,2	MILLIARDS DE DH		
DONT RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2	MILLIARDS DE DH	↗	+ 4%
FONDS PROPRES CONSOLIDES	34,5	MILLIARDS DE DH	↗	+ 11,3%

Le Groupe Banque Centrale Populaire affirme, au terme de l'exercice 2013, son élan commercial et ses performances financières, confirmant l'efficacité de son business-model et la portée de son développement à l'international, particulièrement appuyée par la croissance prononcée du Groupe Banque Atlantique.

## FORTE DYNAMIQUE COMMERCIALE SUR L'ACTIVITE RETAIL

**COLLECTE DES DEPOTS : 210 milliards de DH + 4%**  
**28,2% de part de marché + 33 pb**

L'encours des dépôts de la clientèle a atteint 210 milliards de DH en progression de 4%. Sur le marché national, le Groupe a confirmé son efficacité commerciale en termes de mobilisation de l'épargne grâce à un large réseau de proximité, vecteur de son implication constante dans la bancarisation des ménages. Ainsi, les dépôts de la clientèle au Maroc se sont situés à 194,4 milliards de DH en hausse de 4,9%. Cette progression, dépassant celle du secteur bancaire, a permis d'améliorer le positionnement du Groupe de 33 points de base à 28,2%, consolidant davantage sa position de 1<sup>er</sup> collecteur de dépôts. Sur le marché des particuliers locaux, le Groupe affiche une croissance vigoureuse de l'activité de collecte de 7,2% contre 4,3% pour les autres banques, soit un gain de part de marché de 48 points de base à 22,2%.



Cet effort commercial est sans cesse guidé par un souci d'optimisation du coût de collecte, avec une part des ressources non rémunérées de 62,4% contre 54,6% pour les autres banques de la place.

Une telle performance traduit la consécration de la stratégie de conquête et de fidélisation de la clientèle qui a valu au Groupe la confiance de plus de 422 000 nouvelles relations, portant son portefeuille à 4,5 millions de clients.

Promoteur d'une politique de proximité continue, le Groupe poursuit l'extension de son réseau de distribution, avec l'ouverture de 105 agences au Maroc, portant leur nombre à 1 250, soit le premier réseau du secteur bancaire national (part de marché de 21,4% en amélioration de 72 points de base). Le Groupe compte également 630 points de distribution additionnels et 1 449 guichets automatiques proposant une offre de produits et de services des plus innovants.



Acteur de référence dans les activités monétiques, le Groupe affiche un nombre de cartes monétiques dépassant 3,4 millions, avec une commercialisation additionnelle de plus de 230 000 cartes distribuées en 2013.

L'activité Banque Privée, quant à elle, poursuit son rythme d'expansion soutenue avec un encours d'épargne dépassant la barre des 10 milliards de DH.

**DEPOTS DES MAROCAINS DU MONDE : 76,7 milliards de DH**

Sur le marché des Marocains du Monde, le Groupe a consolidé sa forte position commerciale, avec un encours de dépôts de 76,7 milliards de DH, à la faveur de ses canaux de transfert de plus en plus diversifiés (+141 points de base en part de marché en volume de transferts), des services de proximité offerts et du dynamisme assuré par la force de vente au Maroc comme à l'étranger.



### CREDITS AUX PARTICULIERS : 53,4 milliards de DH +6,2%

Acteur de premier plan sur le marché des particuliers, le Groupe a atteint un encours de crédits de 53,4 milliards de DH, en progression de 6,2%, soit une part de marché de 25,9% en amélioration de 37 points de base.

Ces performances réalisées sur l'activité Retail ont été consacrées par l'obtention du trophée de la meilleure banque de détail d'Afrique, décerné à l'occasion de la 7<sup>ème</sup> édition des African Banker Awards.

## ENGAGEMENT SOUTENU POUR LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

### CREANCES SUR LA CLIENTELE : 199,8 milliards de DH + 8,5% 24,5% de part de marché + 47 pb

Les créances sur la clientèle ont crû de 8,5% à 199,8 milliards de DH. Au Maroc, la distribution additionnelle des crédits réalisée par le Groupe s'est située à près de 9 milliards de DH, soit un encours de 182,6 milliards de DH. Cette progression traduit l'implication continue du Groupe dans le financement du tissu productif de l'économie nationale avec une hausse de l'encours des crédits de 5,1% contre 2,4% pour les autres banques de la place, permettant ainsi de conquérir un gain de part de marché de 47 points de base à 24,5%.

L'engagement du Groupe pour le financement de l'économie sera poursuivi en tirant profit notamment de sa capacité de mobilisation de l'épargne régionale, de son coefficient d'emploi (90,9% contre une moyenne de 102,4% pour les autres banques) et de sa solidité financière.



## CROISSANCE DES ACTIVITES DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le Groupe poursuit son essor commercial sur les activités de banque de financement et d'investissement. L'encours des crédits consentis à la clientèle Corporate s'est apprécié de 11,4% à 40 milliards de DH, confirmant la percée du Groupe sur ce segment.

Le résultat des activités de marché, pour sa part, a atteint, sur une base sociale, 1,2 milliard de DH en nette progression de 63%, en dépit d'un contexte peu propice.

Leader sur les métiers de la banque d'investissement, la filiale Upline Group a renforcé sa position sur ses différentes lignes métier. L'encours des actifs sous gestion s'est situé à 25,9 milliards de DH en augmentation de 15,8%, soit une part de marché de 10,6% en augmentation de 130 points de base.



## PERFORMANCE FINANCIERE CONSOLIDEE

### PRODUIT NET BANCAIRE : 13,2 milliards de DH +14,6%

Le produit net bancaire marque un bond de 14,6% à 13,2 milliards de DH, résultat d'une progression soutenue de l'ensemble de ses composantes : résultats des activités de marché +43%, marge sur commissions +42% et marge d'intérêts +9%. Cette performance est particulièrement portée par la contribution significative du Groupe Banque Atlantique ainsi que la dynamique commerciale des différents pôles opérationnels du Groupe sur le marché domestique.

Le PNB social de la BCP s'est établi à 4,2 milliards de DH, marquant une progression prononcée de 10,1%.



### RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION : 6,7 milliards de DH + 8,9%

Le résultat brut d'exploitation s'est apprécié de 9% à 6,7 milliards de DH, traduisant la vigueur du modèle Banque Populaire en termes de création de valeur et d'optimisation des moyens.



### RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP : 2 milliards de DH + 4%

Bénéficiant d'une évolution favorable du PNB, le résultat net part du Groupe BCP ressort à près de 2 milliards de DH en accroissement de 4% et le résultat net consolidé s'est maintenu à 3,2 milliards de DH, en dépit de l'extension de l'effort de provisionnement pour la couverture des risques.

En vue de garantir un développement sécurisé, le Groupe a affecté, sur une base sociale, une enveloppe additionnelle de près d'un milliard de DH aux provisions pour risques généraux portant leur encours à plus de 2 milliards de DH. Cette provision constitue un socle financier permettant au Groupe de poursuivre son engagement effectif à financer l'économie réelle.





**FONDS PROPRES CONSOLIDES : 34,5 milliards de DH + 11,3%**

Tirant profit de la récurrence des résultats financiers du Groupe BCP et d'une politique de distribution conciliant rentabilité et renforcement de la solidité financière, les fonds propres consolidés marquent un bond de 11,3% à 34,5 milliards de DH, conférant au Groupe un levier de croissance soutenue.



De même, la dimension du Groupe a été davantage confortée, avec un total bilan en augmentation de 7% à 290,3 milliards de DH.

## GROUPE BANQUE ATLANTIQUE : RELAIS DE CROISSANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le Groupe Banque Atlantique confirme sa nouvelle dynamique de développement sur la région UEMOA, tout en s'appuyant sur la synergie intra-groupe. Cette croissance de l'activité est accompagnée par une meilleure qualité de risque avec un recul des créances en souffrance de 29% et une efficacité opérationnelle en nette amélioration, comme en témoigne l'appréciation du coefficient d'exploitation de plus de 11%. En termes de résultats, le PNB s'est bonifié de 18% en décembre 2013.

Pionnier en implantation en Afrique subsaharienne, le Groupe consolidera son rayonnement à l'international en poursuivant l'élan de développement imprimé au Groupe Banque Atlantique.

## RATING STANDARD AND POOR'S : MEILLEURE NOTATION DU SECTEUR BANCAIRE MAROCAIN ET MAGHREBIN

Dans son rapport publié le 13 janvier 2014, l'agence Standard & Poor's a attribué au Groupe la note « BB+/Stable/B », soit le meilleur rating du secteur bancaire marocain et maghrébin. A travers ce rating, Standard & Poor's consacre le rôle joué par le Groupe et sa position commerciale forte et dominante au sein du paysage bancaire marocain, notamment en matière de mobilisation de l'épargne, de transferts provenant des Marocains du Monde et de financement du tissu économique national et régional.

En outre, l'organisme de rating estime que le Groupe BCP bénéficie d'une forte flexibilité financière, grâce au Fonds de Soutien alimenté par la BCP et les Banques Populaires Régionales en vue de garantir leur solvabilité, et d'un profil de financement et de liquidité adéquat avec un bon accès aux dépôts non rémunérés. Par ailleurs, la position du Groupe en matière de risque est jugée par Standard & Poor's comme étant adéquate.

## BONNE RESILIENCE DE L'ACTION BCP

Le titre BCP confirme sa résilience dans un marché boursier en berne, avec un cours au 31/12/2013 de 193,5 DH, témoignant de la confiance du marché (-1,7% contre -2,6% pour le MASI et le MADEX).

La Banque Centrale Populaire poursuivra sa politique de distribution alliant rémunération de l'actionariat et renforcement de l'assise financière. Le Conseil d'Administration de la BCP proposera ainsi, à l'Assemblée Générale, le versement d'un dividende de 4,75 DH par action, représentant un taux de distribution de 49%.

**Le Comité Directeur a exprimé ses félicitations à l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement continu à l'atteinte des objectifs assignés au Groupe et a remercié les sociétaires, les actionnaires ainsi que l'ensemble des partenaires pour leur soutien sans cesse confirmé.**



### 1. CADRE GENERAL

#### 1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du Groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du Groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

#### 1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 10, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

#### 1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

#### 1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du Groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier .

#### 1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

Au titre de l'exercice 2013, et sur décision du Comité Directeur, le Groupe a constitué une provision complémentaire pour risques généraux de 972 MDH par prélèvement sur le fonds de soutien. Le stock de la PRG à fin 2013 s'élève à 2 072 MDH dont 1 572 MDH relatif à la BCP.

## 2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### 2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

### 2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

#### 2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

#### Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

#### PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

PARTICIPATION	% INTERET BCP	% CONTRÔLE	CAPITAL SOCIAL EN MILLIERS	METHODE DE CONSOLIDATION
CPM		100,00%	5 321 030	IG*
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,71%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
VIVALIS	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB ( EN KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	55,53%	55,53%	50 490 726	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	377 379	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	20,24%	27,04%	1 050	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	37,44%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE TECHNOLOGIES	14,97%	20,00%	300	MEE
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	100	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%		IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE (En KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	49,92%	100,00%	360 000	IG
ATLANTIQUE TECHNOLOGIES (En KCFA)	37,80%	100,00%	3 175 580	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	28,01%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	26,77%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	49,45%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	27,46%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	38,81%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	33,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	39,50%	100,00%	6 736 720	IG



### 2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

### 2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

### 2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

## 2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### 2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

### 2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

### 2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

### 2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

## 2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

### 2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

### 2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

### 2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

### 2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

### 2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## 2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

### Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

## 2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### 2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

#### 2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.



Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

### 2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### 2.4.1.3. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

### 2.4.1.4. Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

### 2.4.1.5. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## 2.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 2.5.1. PRETS ET CREANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont, la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### 2.5.2. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

### 2.5.3. ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNEES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

## 2.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

### 2.6.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

### 2.6.2. PRIX COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

### 2.6.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

### 2.6.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### 2.6.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

## 2.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

### 2.7.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisées en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisées dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

### 2.7.2. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».



Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

### 2.7.3. PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

La catégorie des « Placements détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

### 2.7.4. OPERATIONS DE PENSIONS ET PRETS / EMPRUNTS DE TITRES

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### 2.7.5. DATE DE COMPTABILISATION ET DE DECOMPTABILISATION

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

### 2.7.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

#### Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés

#### Actifs financiers disponibles à la vente

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

#### Placements détenus jusqu'à l'échéance

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

## 2.8. OPERATIONS EN DEVICES

### 2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

### 2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste

valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

## 2.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

### 2.9.1. DEPRECIATION SUR PRETS ET CREANCES ET ASSIMILES

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### 2.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

#### 2.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

### 2.9.2. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

### 2.9.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives):

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective :

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises.



### 2.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

#### 2.10.1. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

#### 2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Parts sociales :

Suite à une mise à jour de la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent désormais le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette nouvelle disposition a pour effet de ne plus reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

#### 2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

### 2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

#### 2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### 2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

#### 2.11.3. DERIVES INCORPORES

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

### 2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).

- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.

- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

### 2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général :

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

#### 2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

#### 2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

#### 2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

#### 2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le Groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant



### 2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Au 30/06/2013, l'application de l'IAS 19 révisée a généré une baisse de la provision pour un montant de 259 millions de DH en contrepartie des capitaux propres. Cette baisse concerne principalement les points suivants :

- La suppression de la méthode du corridor a généré la baisse de la provision pour un montant de 281 MDH relatif au stock d'écarts actuariels non reconnus au 31/12/2012.
- L'application d'une table de mortalité prospective a généré une hausse de la provision pour un montant de 27 millions de DH.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

### 2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

#### 2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

### 2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

#### 2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

#### 2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

### 2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait du impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

### 2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

### 2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

### 2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit Populaire du Maroc, Média finance, Fonds Moussahama I, Upline Group, Dar Addamane, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finances, BP Shore, et FPCT Sakane ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD ;
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank ; Banque Populaire Marocco - Centrafricaine ; Banque Populaire Marocco - Guinéenne ; Chaabi International Bank off Shore et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

### 2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

### 2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

#### 2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

#### 2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2013

### BILAN IFRS CONSOLIDE

ACTIF IFRS	(en milliers de DH)	
	31/12/13	31/12/12
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6 798 214	7 447 849
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 861 828	17 485 652
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	16 422 043	17 274 010
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 536 637	12 892 641
Prêts et créances sur la clientèle	199 826 815	184 200 314
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	19 840 852	17 974 336
Actifs d'impôt exigible	585 768	735 944
Actifs d'impôt différé	294 215	301 556
Comptes de régularisation et autres actifs	3 874 481	4 474 796
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	73 236	22 569
Immubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	7 647 077	7 148 292
Immobilisations incorporelles	497 501	442 141
Ecart d'acquisition	1 040 288	1 034 595
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>290 298 955</b>	<b>271 434 696</b>

### COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

	(en milliers de DH)	
	31/12/13	31/12/12
Intérêts et produits assimilés	13 871 694	12 689 570
Intérêts et charges assimilés	-4 492 841	-4 098 419
<b>MARGE D'INTERETS</b>	<b>9 378 853</b>	<b>8 591 151</b>
Commissions perçues	2 101 129	1 423 256
Commissions servies	-204 999	-92 185
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>1 896 130</b>	<b>1 331 072</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 369 460	696 302
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	274 541	460 649
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE</b>	<b>1 644 001</b>	<b>1 156 951</b>
Produits des autres activités	546 898	542 711
Charges des autres activités	-284 392	-116 585
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>13 181 490</b>	<b>11 505 299</b>
Charges générales d'exploitation	-5 749 938	-4 773 567
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-743 502	-587 570
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 688 050</b>	<b>6 144 162</b>
Coût du risque	-1 969 625	-1 272 837
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 718 425</b>	<b>4 871 325</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4 533	-1 053
Gains ou pertes nets sur autres actifs	97 682	13 753
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-298
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>4 820 640</b>	<b>4 883 727</b>
Impôts sur les bénéfices	-1 614 919	-1 674 936
<b>RESULTAT NET</b>	<b>3 205 721</b>	<b>3 208 791</b>
Résultat - part BPR	1 030 600	1 107 260
Résultat hors groupe	223 046	224 955
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP</b>	<b>1 952 075</b>	<b>1 876 576</b>
Résultat par action (en dirham)	11,27	10,84
Résultat dilué par action (en dirham)	11,27	10,84

### ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	31/12/13	31/12/12
<b>Résultat net</b>	<b>3 205 721</b>	<b>3 208 791</b>
Ecart de conversion	15 912	2 553
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	233 981	497 569
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-37 101	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	37 256	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
<b>Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>250 048</b>	<b>500 122</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>3 455 769</b>	<b>3 708 913</b>
Part du groupe	2 153 589	2 398 976
Part des BPR	1 082 283	1 083 276
Part des minoritaires	219 897	226 661

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Capitaux propres part des BPR	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2011 publiés</b>	<b>1 562 608</b>	<b>10 377 058</b>	-	<b>7 135 996</b>	<b>301 416</b>	<b>19 377 077</b>	<b>7 044 268</b>	<b>1 440 593</b>	<b>27 861 938</b>
Opérations sur capital	168 813	3 224 335	-	201 515	-	3 594 663	371 203	39 566	4 005 432
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-4 307 778	-	-4 307 778
Affectation du résultat	-	1 651 659	-	-1 651 659	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-687 546	-	-	-	-687 546	131 908	-78 417	-634 056
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>1 876 576</b>	-	<b>1 876 576</b>	<b>1 107 260</b>	<b>224 955</b>	<b>3 208 791</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	520 033	520 033	-23 984	1 520	497 570
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (C)	-	-	-	-	2 367	2 367	-	186	2 553
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)</b>	-	-	-	-	<b>522 400</b>	<b>522 400</b>	<b>-23 984</b>	<b>1 706</b>	<b>500 122</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-33 594	-4 362	-37 956	-	523 838	485 882
Autres variations	-	-266 346	-	-132 979	-	-399 325	257 079	1 665	-140 581
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2012</b>	<b>1 731 421</b>	<b>14 299 160</b>	-	<b>7 395 855</b>	<b>819 453</b>	<b>24 245 889</b>	<b>4 579 955</b>	<b>2 153 906</b>	<b>30 979 750</b>
Opérations sur capital	-	-	-	39 521	-	39 521	1 477 555	-	1 517 077
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-467 106	-	-467 106
Affectation du résultat	-	1 706 362	-	-1 706 362	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-822 424	-	-	-	-822 424	232 206	-104 620	-694 839
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>1 952 075</b>	-	<b>1 952 075</b>	<b>1 030 600</b>	<b>223 046</b>	<b>3 205 721</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	190 676	190 676	51 683	-8 222	234 136
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	10 838	10 838	-	5 073	15 912
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>	-	-	-	-	<b>201 514</b>	<b>201 514</b>	<b>51 683</b>	<b>-3 148</b>	<b>250 048</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-369 391	-	141 122	-	-228 269	-109 200	12 478	-324 992
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2013</b>	<b>1 731 421</b>	<b>14 813 707</b>	-	<b>7 822 211</b>	<b>1 020 967</b>	<b>25 388 307</b>	<b>6 795 692</b>	<b>2 281 660</b>	<b>34 465 659</b>

PASSIF IFRS	(en milliers de DH)	
	31/12/13	31/12/12
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	100 825	204 286
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	47 633	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	28 876 979	25 489 110
Dettes envers la clientèle	209 990 744	201 912 801
Dettes représentées par un titre	-	-
Titres de créance émis	8 095 341	4 851 947
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	887 495	540 159
Passifs d'impôt différé	1 031 790	1 027 952
Comptes de régularisation et autres passifs	3 509 645	3 081 483
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	106 695	84 141
Provisions pour risques et charges	1 595 818	1 672 841
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 576 323	2 804 644
Dettes subordonnées	1 590 330	1 590 224
Capital et réserves liées	16 545 128	16 030 582
Actions propres	-	-
Réserves consolidées	11 110 673	8 158 034
- Part du groupe	3 293 813	2 714 635
- Part des BPR	5 758 323	3 517 609
- Part des minoritaires	2 058 537	1 925 789
Gains ou pertes latents ou différés	1 027 815	777 701
- Part du groupe	1 020 967	819 453
- Part des BPR	6 770	-44 914
- Part des minoritaires	78	3 161
Résultat net de l'exercice	3 205 721	3 208 791
- Part du groupe	1 952 075	1 876 576
- Part des BPR	1 030 600	1 107 260
- Part des minoritaires	223 046	224 955
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>290 298 955</b>	<b>271 434 696</b>

### TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/13	31/12/12
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>4 820 629</b>	<b>4 883 727</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	806 224	574 006
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	14 799	1 234
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 140 609	2 102 173
+/- Dotations nettes aux provisions	-21 110	-98 079
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-2 348	591
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 229 027	-1 131 707
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	326 256	-149 258
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>2 035 403</b>	<b>1 298 960</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	5 248 232	4 960 287
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-9 510 621	-2 132 062
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-4 171 717	-5 344 127
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	914 977	-598 393
- Impôts versés	-1 154 190	-1 722 575
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-8 673 319</b>	<b>-4 836 870</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-1 817 287</b>	<b>1 345 817</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 217 494	-2 942 561
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 359 743	-1 047 254
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-2 577 237</b>	<b>-3 989 815</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	822 238	3 371 376
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 402 606	1 336 026
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>4 224 844</b>	<b>4 707 402</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>18 003</b>	<b>-7 581</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-151 677</b>	<b>2 055 823</b>

	31/12/13	31/12/12
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>9 534 083</b>	<b>7 478 260</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	7 243 562	5 400 489
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 290 521	2 077 771
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>9 382 405</b>	<b>9 534 083</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	6 697 389	7 243 562
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 685 016	2 290 521
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-151 677</b>	<b>2 055 823</b>

### 3.1 ACTIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

(en milliers de dhs)

	31/12/13			31/12/12		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
<b>Titres de transaction</b>	<b>21 803 535</b>		<b>21 803 535</b>	<b>17 385 650</b>		<b>17 385 650</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 296 803		13 296 803	10 670 255		10 670 255
Autres titres de créance	48 660		48 660	630 210		630 210
Titres de propriété	8 458 072		8 458 072	6 085 185		6 085 185
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>58 293</b>		<b>58 293</b>	<b>100 002</b>		<b>100 002</b>
Instruments dérivés de cours de change	58 293		58 293	100 002		100 002
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>21 861 828</b>		<b>21 861 828</b>	<b>17 485 652</b>		<b>17 485 652</b>

### 3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(en milliers de DH)

	31/12/13	31/12/12
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>6 158 269</b>	<b>5 167 405</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	6 004 758	3 282 841
Autres titres de créance négociables	153 511	1 884 564
<b>Obligations</b>	<b>1 051 842</b>	<b>1 684 821</b>
Obligations d'Etat	564 201	139 803
Autres Obligations	487 641	1 545 018
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>9 673 466</b>	<b>10 421 785</b>
dont titres cotés	4 965 411	4 717 841
dont titres non cotés	4 708 055	5 703 943
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>16 883 578</b>	<b>17 274 010</b>
dont gains et pertes latents	1 439 139	1 265 727
dont titres à revenu fixe		
dont titres prêtés		
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	461 535	-
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>16 422 043</b>	<b>17 274 010</b>
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations	-	-

### 3.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

3.3.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit	31/12/13	31/12/12
Comptes à vue	3 542 582	4 454 809
Prêts	8 017 044	8 276 045
Opérations de pension	110 860	295 587
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>11 670 486</b>	<b>13 026 440</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	133 849	133 799
<b>TOTAL DES PRETS ET DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>11 536 637</b>	<b>12 892 641</b>

(en milliers de DH)

3.3.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique	31/12/13	31/12/12
Maroc	9 128 439	9 692 708
Zone off shore	173 943	397 131
Afrique	1 623 095	1 999 314
Europe	745 009	937 287
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AVANT DEPRECIATION</b>	<b>11 670 486</b>	<b>13 026 440</b>
Provisions pour dépréciation	133 849	133 799
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>11 536 637</b>	<b>12 892 641</b>

### 3.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

3.4.1 prêts consentis et Créances sur la Clientèle	31/12/13	31/12/12
Comptes ordinaires débiteurs	28 574 152	25 013 630
Prêts consentis à la clientèle	163 607 561	153 919 876
Opérations de pension	3 447 370	430 163
Opérations de location-financement	12 576 989	12 543 772
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>208 206 072</b>	<b>191 907 441</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	8 379 258	7 707 127
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>199 826 815</b>	<b>184 200 314</b>

### 3.4.2. Ventilation de prêts et créances sur la clientèle par zone géographique

(en milliers de DH)

	31/12/13	31/12/12
Maroc	180 886 856	172 577 832
Zone off shore	1 798 238	1 612 726
Afrique	16 565 551	9 641 209
Europe	576 170	368 548
<b>TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE</b>	<b>199 826 815</b>	<b>184 200 314</b>

### 3.4.3 Détail des créances sur la clientèle

(en milliers de DH)

	31/12/13	31/12/12
Encours sain	196 344 253	181 882 778
Encours en souffrance	11 861 820	10 024 664
<b>Total encours</b>	<b>208 206 072</b>	<b>191 907 441</b>
Provision individuelle	7 149 562	6 643 846
Provision collective	1 229 695	1 063 281
<b>Total provisions</b>	<b>8 379 258</b>	<b>7 707 127</b>
<b>TOTAL PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>199 826 815</b>	<b>184 200 314</b>

### 3.5 PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

(en milliers de DH)

	31/12/13	31/12/12
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>18 514 205</b>	<b>16 528 845</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	18 082 537	16 130 715
Autres titres de créance négociables	431 668	398 130
<b>Obligations</b>	<b>1 326 647</b>	<b>1 445 492</b>
Obligations d'Etat	201 800	201 800
Autres Obligations	1 124 847	1 243 692
<b>TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE</b>	<b>19 840 852</b>	<b>17 974 336</b>

### 3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

	31/12/13			31/12/12		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>12 888 824</b>	<b>5 241 747</b>	<b>7 647 077</b>	<b>11 934 991</b>	<b>4 786 699</b>	<b>7 148 292</b>
Terrains et constructions	6 977 932	2 070 849	4 907 083	6 551 026	1 963 482	4 587 544
Equipement, Mobilier, Installations	2 987 534	1 927 388	1 060 146	2 930 011	1 816 468	1 113 543
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	2 923 358	1 243 510	1 679 848	2 453 955	1 006 750	1 447 205
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>988 463</b>	<b>490 962</b>	<b>497 501</b>	<b>863 478</b>	<b>421 337</b>	<b>442 141</b>
Droit au bail	271 171		271 171	254 050		254 050
Brevets et marque	10 487		10 487	10 169		10 169
Logiciels informatiques acquis	583 237	490 962	92 275	499 430	421 337	78 093
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-		-	-		-
Autres immobilisations incorporelles	123 568		123 568	99 829		99 829
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>13 877 287</b>	<b>5 732 709</b>	<b>8 144 578</b>	<b>12 798 469</b>	<b>5 208 036</b>	<b>7 590 433</b>



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS AU 31 DECEMBRE 2013

### 3.7 ECART D'ACQUISITION

	31/12/12	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/13
Valeur Brute	1 034 595	-	5 693		1 040 288
Cumul des pertes de valeur					
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 034 595</b>	<b>-</b>	<b>5 693</b>	<b>-</b>	<b>1 040 288</b>

### 3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31/12/13	31/12/12
Comptes à vue	857 565	2 164 288
Emprunts	10 780 758	9 235 433
Opérations de pension	17 238 657	14 089 388
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>28 876 979</b>	<b>25 489 110</b>

### 3.9 DETTES ENVERS LA CLIENTELE

3.9.1 Dettes envers la clientèle			3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique		
	31/12/13	31/12/12		31/12/13	31/12/12
Comptes ordinaires créditeurs	132 549 660	125 383 434	Maroc	190 757 522	185 592 266
Comptes à terme	46 411 360	46 080 350	Zone Off Shore	197 232	234 593
Comptes d'épargne à taux administré	24 992 308	22 432 812	Afrique	17 858 910	14 937 373
Bons de caisse	1 204 155	1 256 705	Europe	1 177 080	1 148 569
Opérations de pension	-	1 653 848	<b>Total en principal</b>	<b>209 990 744</b>	<b>201 912 801</b>
Autres dettes envers la clientèle	4 833 261	5 105 652	Dettes rattachées		-
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE</b>	<b>209 990 744</b>	<b>201 912 801</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>209 990 744</b>	<b>201 912 801</b>

### 3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	MONTANT AU 31/12/12	DOTATIONS	REPRISES	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES	IMPACT IAS19 RÉVISÉE	MONTANT AU 31/12/13
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	241 158	23 559	93 601	-		171 116
Provisions pour engagements sociaux	870 114	6 501	19 092	200 154	-259 291	798 386
Autres provisions pour risques et charges	561 569	180 692	119 169	3 224		626 316
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 672 841</b>	<b>210 752</b>	<b>231 862</b>	<b>203 378</b>	<b>-259 291</b>	<b>1 595 818</b>

### 4.1 MARGE D'INTERET

	31/12/13			31/12/12		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>11 356 121</b>	<b>2 651 368</b>	<b>8 704 753</b>	<b>10 177 933</b>	<b>2 337 127</b>	<b>7 840 806</b>
Comptes et prêts/emprunts	10 545 590	2 638 551	7 907 038	9 371 607	2 311 463	7 060 144
Opérations de pensions	8 939	12 603	-3 665	4 101	10 332	-6 231
Opérations de location-financement	801 593	213	801 380	802 226	15 333	786 893
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES</b>	<b>508 799</b>	<b>859 983</b>	<b>-351 184</b>	<b>455 935</b>	<b>604 926</b>	<b>-148 991</b>
Comptes et prêts/emprunts	503 989	393 198	110 791	453 484	287 386	166 097
Opérations de pension	4 810	466 785	-461 975	2 451	317 540	-315 089
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>		<b>362 885</b>	<b>-362 885</b>		<b>256 561</b>	<b>-256 561</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>		-			-	
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>443 615</b>	-	<b>443 615</b>	<b>254 230</b>	-	<b>254 230</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>758 747</b>	-	<b>758 747</b>	<b>745 169</b>	-	<b>745 169</b>
<b>Autres Intérêts et produits assimilés</b>	<b>804 411</b>	<b>618 605</b>	<b>185 807</b>	<b>1 056 302</b>	<b>899 805</b>	<b>156 498</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILES</b>	<b>13 871 694</b>	<b>4 492 841</b>	<b>9 378 853</b>	<b>12 689 570</b>	<b>4 098 419</b>	<b>8 591 151</b>

### 4.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/13			31/12/12		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	155 274	19 890	135 384	159 956	2 962	156 994
Produits nets sur moyen de paiement	369 660	36 608	333 052	322 030	27 280	294 750
Autres commissions	1 576 195	148 501	1 427 694	941 270	61 943	879 327
<b>PRODUITS NETS DE COMMISSIONS</b>	<b>2 101 129</b>	<b>204 998</b>	<b>1 896 130</b>	<b>1 423 256</b>	<b>92 185</b>	<b>1 331 072</b>

### 4.3 COUT DU RISQUE

	31/12/13	31/12/12
(en milliers de DH)		
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>3 289 246</b>	<b>1 823 234</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 028 415	1 568 707
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	23 560	24 371
Autres provisions pour risques et charges	237 271	230 157
<b>REPRISES DE PROVISIONS</b>	<b>2 350 675</b>	<b>884 399</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 074 700	559 155
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	2 227	2 232
Reprises de provisions engagements par signature	93 532	10 617
Reprises des autres provisions pour risques et charges	180 216	312 395
<b>VARIATION DES PROVISIONS</b>	<b>1 031 054</b>	<b>334 002</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	10 437	4 701
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	1 115 604	467 223
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	94 987	137 922
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>1 969 625</b>	<b>1 272 837</b>

### INFORMATION SECTORIELLE

	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES	BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL	ELIMINATIONS	TOTAL
(en milliers de DH)					
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2013</b>					
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>258 643 479</b>	<b>17 016 202</b>	<b>30 764 093</b>	<b>-16 124 819</b>	<b>290 298 955</b>
dont					-
<b>ELÉMENTS D'ACTIFS</b>					-
Actifs financiers disponibles à la vente	12 128 435	-	6 494 788	-2 201 180	16 422 043
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	23 117 815	57 877	2 424 204	-14 063 259	11 536 637
Prêts et créances sur la clientèle	166 809 562	16 112 050	17 141 720	-236 516	199 826 815
Placements détenus jusqu'à leur échéance	19 745 965	-	94 886		19 840 852
<b>ELÉMENTS DU PASSIF</b>					-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	20 879 904	14 139 931	8 158 236	-14 301 092	28 876 979
Dettes envers la clientèle	190 539 538	415 216	19 035 990		209 990 744
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>32 405 264</b>	<b>1 535 931</b>	<b>2 100 784</b>	<b>-1 576 320</b>	<b>34 465 659</b>

	BANQUE MAROC & BANQUE OFF SHORE	SOCIETES DE FINANCEMENT SPECIALISEES	BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL	ELIMINATIONS	TOTAL
(en milliers de DH)					
<b>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013</b>					
Marge d'intérêt	7 840 471	556 197	982 298	-113	9 378 853
Marge sur commissions	1 169 138	1 379	1 179 861	-454 248	1 896 130
Produit net bancaire	10 812 539	671 462	2 224 122	-526 633	13 181 490
Résultat Brut d'exploitation	5 649 763	405 676	632 611	-	6 688 050
Résultat d'exploitation	4 264 918	191 925	261 582	-	4 718 425
Résultat net	2 842 461	127 876	235 384	-	3 205 721
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 812 019</b>	<b>74 554</b>	<b>65 502</b>	<b>-</b>	<b>1 952 075</b>

### GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

#### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013



Deloitte Audit  
268, Boulevard Zerktouni  
Casablanca, Maroc



Mazars Audit et Conseil  
101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca, Maroc

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 34.465.659 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 3.205.721 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 décembre 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 17 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL  
Associé

Mazars Audit et Conseil

Kamal MOKDAD  
Associé Gérant



### EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

#### ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION DES RISQUES

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, conformité,...),
- la Direction Générale Risques Groupe, le Pôle Risk Management et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel),
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement, Comité Exécutif Engagement ...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification, de mesure et de suivi des risques par grands domaines de risques.

#### 1. RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

#### Politique générale de crédit

L'activité de crédit de la banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Comité Directeur CPM. Cette politique s'articule autour des éléments suivants:

- sécurité et rentabilité des opérations,
- diversification des risques,
- normalisation de la gestion des risques crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM,
- sélection stricte des dossiers lors de l'octroi,
- établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an,
- nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de crédit,
- recours systématique à la notation interne des contreparties (entreprises et professionnels),
- renforcement du dispositif de prévention des risques,
- réactivité dans le recouvrement,
- séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et contrôle des risques.

Le fondement de cette politique est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

#### Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel du Groupe est basé sur les principes suivants :

- La collégialité de la décision : elle se traduit par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux de la filière (Agence, succursale, centre d'affaires, siège BPR, BCP). En effet, le Comité Directeur fixe sur proposition des organismes du CPM, les plafonds de pouvoirs au sein desquels lesdits organismes peuvent décider des demandes de crédit formulées par la clientèle à travers les comités de crédit régionaux institués au niveau du siège de chaque BPR. Les risques dépassant les pouvoirs des Comités Régionaux BPR, ainsi que les crédits au profit des membres des conseils de surveillance et des directoires quels que soient leurs montants sont soumis aux comités internes de Crédit situés au niveau de la BCP. Les attributions et modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités sont définies par des circulaires.
- Les limites de compétences de chaque organisme du CPM sont établies en tenant compte notamment de la nature de la demande, la nature du crédit et sa maturité et la notation interne des contreparties. Elles sont fixées en tenant compte du niveau de consommation des fonds propres, du potentiel de développement de l'entité concernée et la qualité de ses engagements.
- L'application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens entre eux tels que définis par l'institution d'émission).
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des Banques régionales.

#### Dispositif de surveillance des risques

Au CPM, est institué un même dispositif de suivi et de contrôle des expositions pour l'ensemble des segments de la clientèle. A cet effet le Pôle Risque Management, est relayé par d'autres fonctions en charge de la gestion opérationnelle et le contrôle permanent des Risques, notamment les lignes métiers au sein de la BCP qui assurent la sélection et le cadrage des autorisations, et les entités en charge des risques au niveau des BPRs qui jouent un rôle essentiel dans le suivi et la surveillance du risque de crédit à travers :

- La surveillance globale des engagements.
- Le contrôle des délégations (délégations de pouvoirs, habilitations informatiques...).
- Le contrôle de la qualité des risques encourus.
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles (dépassements sur les lignes de crédit, autorisations échues et non renouvelées, impayés...). A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel de recouvrement éventuel.

#### Dispositif de notation

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision pour les crédits aux Entreprises et Professionnels, le CPM dispose d'un système de notation conforme aux exigences Bâle II en termes de conditions d'utilisation et d'usage.

Ce système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit. En effet, la notation est un élément essentiel dans l'appréciation du risque et l'approbation du crédit. Aussi une attention est apportée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes; en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

Par ailleurs, les objectifs en termes d'emplois sont désormais définis par profil de risque.

Egalement le suivi des expositions est assuré à travers l'analyse du portefeuille noté. A cet effet, des rapports périodiques sont établis par la fonction Risk Management au niveau BCP et BPR, et sont destinés aux différents Comités dédiés au suivi des risques.

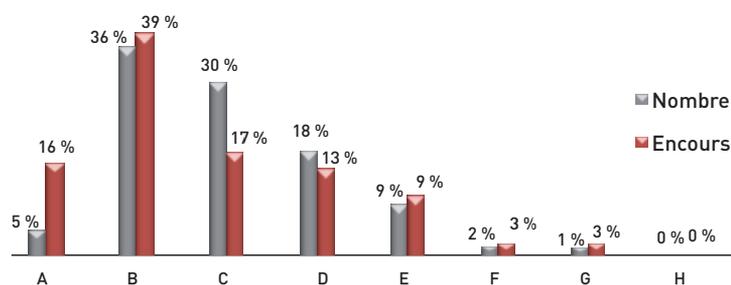
Il est à préciser qu'une attention particulière est donnée aux contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H). Les cas soulevés font l'objet d'examen au niveau des Comités Risques et/ou Engagements.

De part ce rôle stratégique que présente l'outil de notation pour notre Institution, un effort particulier est consacré au suivi de l'usage de cet outil. A ce titre, un système de contrôle permanent a été mis en place pour s'assurer du bon fonctionnement de notre système de notation notamment de l'authenticité des informations et des notes attribuées.

Il y a lieu de rappeler qu'à partir de l'année 2011, le système de notation interne a été enrichi par un nouveau modèle mis en place pour couvrir la notation des projets immobiliers, permettant à la Banque le suivi de l'exposition sur un secteur qui se caractérise par l'importance des volumes accordés et la forte concentration sur certaines contreparties. Cette solution interne se veut également un outil d'aide à l'évaluation et à la décision.

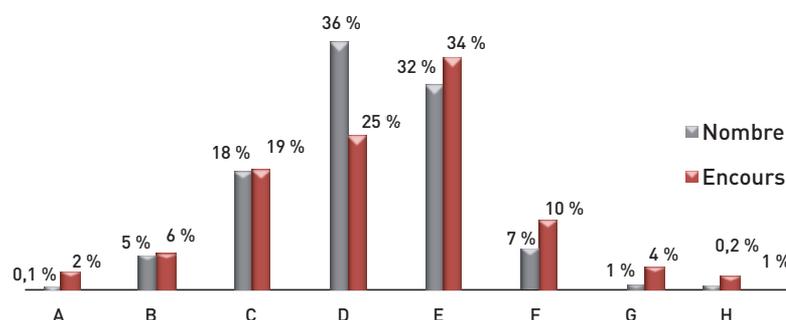
En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre actuellement les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la Banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2ème tranche encore nécessaire au passage à l'approche de notation interne.

Distribution du segment des GE par classe de risque



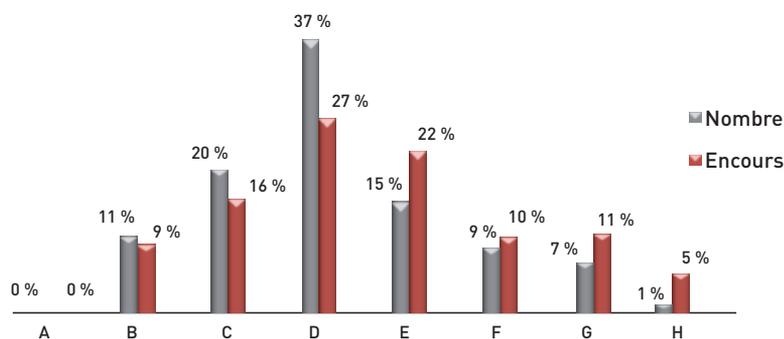
Pour la GE, les quatre premières classes de risque concentrent environ 89 % des expositions en nombre et 85 % en encours.

Distribution du segment des PME par classe de risque



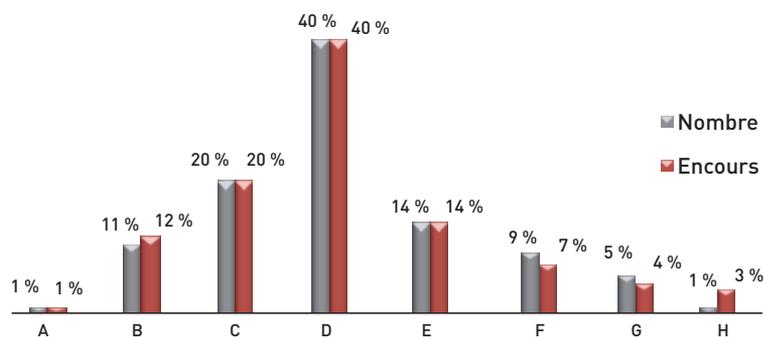
86 % des PME notées sont concentrées dans les classes de risque C, D et E représentant 78 % en encours

### Distribution du segment des TPE par classe de risque



En ce qui concerne les TPE, 74 % des encours sont concentrés dans les classes de risque B, C, D et E représentant 83 % en nombre.

### Distribution du segment des PRO par classe de risque



Les expositions sur le segment des PRO, les encours sont concentrées pour %86 au niveau des classes de risque (B, C, D, et E) représentant ainsi %85 en termes de nombre.

### Dispositif de suivi du risque de concentration

#### • Concentration individuelle

La concentration individuelle des risques fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque d'une part pour obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et d'autre part pour assurer la diversification des contreparties nécessaire à la dilution des risques. A ce titre, notre Institution a mis en place un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées (environ 480 contreparties hors filiales). Ledit processus est dupliqué au niveau des BPRs chacune dans son périmètre.

En parallèle à ce suivi, une attention particulière est accordée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM (*)
100 premiers risques CPM (*)	44%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM (*)	24%

(\*): Hors filiales

#### • Concentration sectorielle

Le CPM dispose d'un dispositif de gestion et de suivi du risque de concentration sectorielle s'articulant autour de règles et normes quantitatives et qualitatives.

Le suivi des expositions sectorielles s'appuie sur des reporting périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi. Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non-respect entraîne l'application des mesures et exigences préalables.

### Revue du portefeuille

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des risques de crédit, nous avons mis en place un système de revue de portefeuille.

Ce système, qui constitue un élément essentiel de l'appréciation de la qualité des portefeuilles pour les instances de décision et de contrôle, s'appuie sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance etc...)

A travers l'analyse globale et simultanée du portefeuille aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer de la visibilité nécessaire à la prise de décision notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un secteur donné.

### Suivi des risques sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle de nos contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque peuvent encore être

assez efficaces et peu onéreuses.

Il est particulièrement important pour la banque que les entités commerciales aient la capacité d'identifier, le plus tôt possible, les clients ou les contreparties présentant une situation financière dégradée, de les placer sur la « Watch List ».

Dans ce cadre, la Direction Générale Risques Groupe a la charge de définir les politiques et les procédures les plus adéquates pour évaluer régulièrement la qualité des actifs, revoir les contreparties sous surveillance et proposer les actions correctives si nécessaire.

A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel de recouvrement.

La procédure de gestion des risques sensibles s'applique au portefeuille des créances saines. Elle concerne tous les engagements bilan et hors bilan portés sur la clientèle des entreprises et professionnels.

Le suivi et la gestion des créances sensibles est assuré par:

- Le Risque Groupe pour les dossiers gérés par le Réseau des Centres d'Affaires de Casablanca, le Réseau de Détail de Casablanca et la Banque de Financement.
- La fonction Gestion des Risques BPR pour les cas relevant de son périmètre.

## 2. RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte résultant des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres en question sont notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;

#### Principes directeurs :

Dans un objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, le Groupe Banque Populaire a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- maîtriser les risques sur les expositions ;
- sécuriser le développement des activités de marché du Groupe dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ces niveaux de tolérance sont fixés de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière du Groupe et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Les instruments et les positions gérés font l'objet de descriptifs de produits et d'une stratégie de négociation définie en fonction :

- des objectifs de rendement et de performance alloués au titre de l'exercice en cours ;
- de la structure de portefeuille en termes de concentration par facteur de risque ;
- de l'univers de placement et des produits autorisés ;
- du style de gestion et du rebalancement des portefeuilles ;

Cette stratégie de négociation est formalisée dans le cadre d'une circulaire interne validée par le Comité de Placement.

#### Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe s'est doté d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.



Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

### Principales limites :

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de position par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions, certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change. Ces limites sont identifiées comme suit :

- la limite de taille maximale du portefeuille de négociation obligataire, de change à terme et des options ;
- les limites de Duration et limite de sensibilité pour le portefeuille de négociation obligataire;
- les limites de Stop Loss par tranche de position relatives aux positions de change ouvertes et aux transactions intraday pour compte propre ;
- la limite courte de position de change ;
- les limites de position par devise ;
- les limites de positions maximales pour les opérations de change à terme et d'options de change ;
- les limites de sensibilité aux risques de taux par time buckets pour les opérations de change à terme, swaps de change et de trésorerie devises ;
- les limites par indicateurs de sensibilité (Delta, Gama, Vega et Rhôs) pour le portefeuille des options de change ;

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et sur une fréquence mensuelle par le Pôle Risk Management.

### Outils de gestion des risques :

Le Groupe a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

- La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Ceci permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché pris par la banque dans ses activités de trading, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risques (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc)

La méthode retenue pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle historique basé sur les rendements historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques.

- Autres indicateurs de sensibilité

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir: des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Les principaux indicateurs utilisés sont :

- Une sensibilité à la variation de taux de +/- 25 bps et 15 bps (indicateurs global et par tranche de maturité);
- Un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle ;
- Un indicateur du seuil de rentabilité du portefeuille (Break even Point) ;
- Une sensibilité à la variation extrême de taux de 200 bps ;
- Un indicateur du risque de change ;
- Une sensibilité à la variation des cours de +/- 1%, 5% et 10% tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD.

- Reporting

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché.

Un reporting hebdomadaire est élaboré par la fonction chargée des risques de marché dont la vocation est de donner un overview sur les marchés et sur l'évolution de l'activité de négociation. Il assure également un suivi des risques de marché en termes de VaR, d'expositions et de dépassement des limites sur tout le portefeuille trading.

Les Comités de gestion (Comité de Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs des limites.

Le Reporting présenté aux différents Comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

### Evolution des indicateurs de risque

La VaR globale (1-Jour à 99%) du portefeuille global à fin Décembre 2013 est de 22.42 Millions DH, soit 0,18% de la Valeur marchande du portefeuille.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire, les titres de propriétés et les opérations de change et de trésorerie devises. Ceci est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments du portefeuille de négociation.

### Compartiment change :

Les portefeuilles de Change à Terme et de Swaps de Change ont enregistré chacun des fluctuations entre 0.5 et 2 Milliards Dhs pendant toute l'année 2013.

La position de change nette a enregistré une augmentation durant l'année 2013 qui a atteint 4.5 Milliards fin Décembre. Cette augmentation est due en partie à l'augmentation des positions sur de nouvelles devises notamment l'AED le DKK. En dépit de cette augmentation, la position de change nette est restée équilibrée compte tenu de la composition du panier du dirham. Les limites réglementaires, par rapport au niveau des fonds propres, pour la position globale et les positions par devise ont été respectées courant 2013.

	Position de change nette en C/V MAD	Fonds propres	% Fonds Propres
<b>mars-13</b>	2,1	22,1	10%
<b>juin-13</b>	0,9	23,6	4%
<b>sept-13</b>	2	23,9	6%
<b>déc-13</b>	4,5	24,1	18%

La VaR pour l'activité trading de change a atteint 4.5 M MAD en fin d'année. Le compartiment change à terme et swaps de change représente le plus gros contributeur de VaR avec 4.3 M MAD.

### Compartiment obligataire

Courant 2013, les limites obligataires ont été revues et validées par les organes d'administration et de direction.

La limite de l'encours obligataire a été augmenté de 15 à 22 Milliards Dhs.

La VaR pour l'activité trading obligataire, à fin Décembre 2013, s'élève à 12.2 MMAD.

### Compartiment actions et OPCVM

L'encours de ce portefeuille est demeuré pratiquement stable aux alentours d'un encours moyen de 4 milliards de MAD, à l'exception des prises de position ponctuelles en fin de semestre et en fin d'année qui ont ramené la position à hauteur de 8 Milliards environ.

La VaR pour l'activité de trading sur les titres de propriété, à fin Décembre 2013, s'élève à 1.28 MMAD.

## 3. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

### Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

### Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux, s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;



- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

### Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT).
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité de Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition les stress tests en termes d'impact sur le PNB, et les fonds propres et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité de Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

En parallèle aux exercices de simulation portant sur l'évolution des taux dans le cadre de comportement normal des marchés, des scénarios complémentaires sont appliqués à l'ensemble du bilan pour mesurer l'impact d'un choc majeur sur les taux. Ceci consiste à titre d'exemple à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps.

Parallèlement, à ces exercices au moins trimestriels, le Pôle Risk Management procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la Banque lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

### Evolution des indicateurs de risque

Au 30 juin 2013, le profil des actifs et des passifs à court terme est à peu près le même que celui à fin décembre 2012. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- la hausse des prêts de trésorerie de 2 milliards de dirhams,
- un recours accru au marché monétaire pour financer l'activité de crédit :
  - o emprunts de trésorerie : +1,2 milliard
  - o certificats de dépôts : +3,1 milliards émis au taux de 4,42% (pour la maturité 26 semaines) et 4,57% (pour la maturité 52 semaines)
- la hausse du portefeuille de transaction obligataire (4,2 milliards)
- la hausse des engagements de financements de 5,5 milliards de dirhams à court terme,
- l'augmentation de capital de 1,3 milliard dirhams réservée au personnel (parts sociales)

Ces opérations ont eu pour effet une atténuation de notre profil de risque. Ainsi, en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de 67 millions de dirhams contre 107 millions en décembre 2012. En outre, la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste bien en dessous des limites de nos objectifs de risque.

A fin décembre 2013, le profil de risque connaît la même tendance (atténuation) suite à plusieurs événements :

- la baisse des prêts de trésorerie de 2,5 milliards de dirhams,
- l'acquisition de titres de propriété (1,4 milliard) et des titres de transaction obligataires (1,7 milliard)
- une opération ponctuelle de prêt/emprunt de titres pour 4 milliards
- la souscription des titres d'investissements obligataires sur le moyen et long terme (1,8 milliard en bons du Trésor)
- la poursuite de l'augmentation des opérations de change à terme,
- la baisse des engagements de financements de 4,5 milliards de dirhams à court terme, suite à une action d'optimisation de ces lignes en liaison avec un suivi plus rapproché des besoins de la clientèle.

Ainsi, notre profil de risque à horizon d'une année est positif en décembre 2013 avec des impacts reflétant dans la même tendance, les mouvements à court terme des taux d'intérêts.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque en 2012 et 2013. L'impact d'une telle variation représente moins de 1,5% du PNB et 1 % de nos fonds propres.

	Déc 2012	Juin 2013	Déc 2013
<b>Impacte sur le bénéfice (en millions de dirhams)</b>	107	67	36
<b>par rapport au produit net bancaire</b>	1,06%	0,67%	0,36%
<b>Impacte sur la valeur économique sur le CT (en millions de dirhams)</b>	-107	-187	-156
<b>par rapport aux fonds propres</b>	-0,51%	-0,86%	-0,64%

### Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

### Dispositif de gestion du risque global de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

### La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation,
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme,
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie.
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contrepartie avec un suivi rapproché de la concentration des 10 plus grands déposants,
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est prolongé en 2013 et compte se poursuivre tout au long de la période du PMT (2014-2016), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, le CPM est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position du CPM lui permet de recourir, occasionnellement à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

### Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du CPM s'établit à 263 milliards de dirhams à fin décembre 2013 contre 241 en décembre 2012, soit une augmentation de 9%. En décembre 2013 et par rapport à décembre 2012, les emplois devant être refinancés en cash représentent 20,5 milliards de dirhams. Il s'agit principalement des crédits à hauteur de 8,1 milliards et du portefeuille de titres à hauteur de 12,4 milliards de dirhams. Ces montants ont été refinancés notamment par :

- Les dépôts à vue de la clientèle (à hauteur de 3,9 milliards de dirhams) et les comptes d'épargne (à hauteur 2 milliards de dirhams) ;
- Une augmentation des DAT (+4,1 milliards) dont notamment ceux donnés à notre filiale UPLINE dans le cadre d'une opération de prêt/emprunt de titres
- Un recours plus important au marché monétaire à travers :
  - o les avances en pension de Bank Al-Maghrib (+1,6 milliard de dirhams) ;
  - o des émissions supplémentaires en certificats de dépôts (+3,8 milliards de dirhams)
- une augmentation des fonds propres sous forme :
  - o d'une augmentation de capital dédiée au personnel (parts sociales) pour 1,3 milliard
- La capitalisation des résultats (1,7 milliard)
- La baisse du compte BAM de 1,8 milliard

Le resserrement progressif de la liquidité, qui a marqué le secteur bancaire depuis 2008 s'est poursuivi en s'accroissant en 2012. En 2013, la situation est restée stable par rapport à 2012 en raison d'un ralentissement dans la progression des crédits. La situation de sous-liquidité reste sans impact majeur pour le CPM qui bénéficie toujours de plus de marge de manœuvre que ses confrères étant donné :

- la prépondérance des dépôts non rémunérés ;
- la forte réduction de la concentration des grands déposants ; et
- le recours encore limité au marché de capitaux (comparativement aux confrères)

Ainsi, les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 4,4%, passant de 185,3 milliards en décembre 2012 à 193,5 milliards à fin décembre 2013. Cette hausse concerne les comptes sur carnet (+10,4%) et les dépôts à vue des particuliers (+5,4%). Après avoir subi une baisse courant 2013, les dépôts à terme (DAT) des corporates ont fini l'année à la hausse (suite à l'octroi en décembre de deux DAT d'un montant total de 4 milliards à notre filiale UPLINE). Ainsi, la part des ressources rémunérées par rapport à la structure globale des ressources est restée stable entre 2012 et 2013.

Le coefficient de transformation du CPM s'est situé à 94,2% en décembre 2013 contre 92,9% un an auparavant du fait du développement un peu plus important de l'activité de crédit (à travers notamment les prêts à la clientèle financière) par rapport aux dépôts de la clientèle. Pour répondre au besoin additionnel de refinancement, le CPM a procédé à l'émission de certificats de dépôts afin de porter leur encours à 7,6 milliards de dirhams en 2013 contre 3,9 milliards de dirhams en 2012.



#### 4. RISQUES OPERATIONNELS

Bank Al Maghrib, définit les « Risques Opérationnels » comme étant les risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

##### Politique du GBP en matière de Risques Opérationnels

Afin de maîtriser ses Risques Opérationnels, le GBP a mis en place une circulaire sur la politique de gestion des Risques Opérationnels dont les principaux fondements sont:

- être en mesure de détecter le plus tôt possible les risques ou les incidents de nature opérationnelle pouvant avoir des conséquences financières et/ou sur l'image du Groupe ;
- analyser les risques potentiels et les incidents avérés et apprécier le plus précisément possible et de façon dynamique leurs impacts ;
- alerter et mobiliser les principaux responsables concernés par lesdits incidents, qu'ils en soient à l'origine ou qu'ils en subissent les conséquences ;
- mesurer les effets de cette politique et disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination de la Direction Générale, du Management dirigeant, des métiers et des différents acteurs du dispositif pour pouvoir apprécier, par BPR, par processus, notre exposition aux Risques Opérationnels ;
- faire engager les actions curatives et préventives qui s'imposent pour réduire les impacts et limiter la probabilité de survenance des incidents.

##### Organisation de la filière risques opérationnels

L'organisation de la filière Risques Opérationnels au niveau du Groupe s'articule autour des axes suivants :

- La fonction Centrale au niveau du siège qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- Un réseau de Gestionnaires de Risques dans leurs périmètres respectifs (BCP, BPR), Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et doivent s'assurer de la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les historiser dans l'outil de gestion des risques, commun à l'ensemble du CPM ;
- Des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes, Directeurs des risques ou de Contrôle Permanent), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils Risques Opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein du CPM.

##### Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les trois principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents et le suivi des risques liés aux activités externalisées.

###### Cartographie des risques opérationnels

La première version de la cartographie des risques a été réalisée avec la participation d'un cabinet externe. Elle a couvert tous les processus de la banque avec un objectif d'appropriation pour chacune des banques régionales.

L'année 2013 a connu la poursuite de la revue des cartographies des risques, selon la nouvelle démarche de cartographie des risques opérationnels établie en 2011, sur les processus opérationnels critiques, notamment : les engagements aux particuliers et aux entreprises, les valeurs mobilières, la monétique, ...

La mise à jour des autres processus majeurs comme l'International, l'Épargne et Compte, la logistique et la comptabilité a démarré et sera finalisée courant 2014.

Les principaux objectifs atteints par cette démarche sont les suivants :

- Une démarche d'évaluation des risques plus qualitative permettant de se concentrer sur les plans d'action couvrant les risques les plus critiques,
- Harmoniser l'évaluation des risques entre les banques régionales permettant une visibilité plus claire sur l'exposition au risque pour le CPM,
- Concentrer les efforts des banques régionales dans l'identification des risques spécifiques et les propositions de plans d'action pouvant servir à tout le CPM,
- Rendre la mise à jour de la cartographie des risques moins fastidieuse pour se concentrer sur les vrais enjeux relevés par les experts métiers.

##### La démarche de cartographie se déroule en plusieurs phases :

- Découverte du processus : analyse des dispositifs mis en place pour la gestion de l'activité en termes de procédures, d'acteurs, d'outils.
- Identification des événements de risques : En partant des différents métiers de la banque, l'identification des événements de risques se réalise à travers un balayage des principaux risques potentiels encourus dans l'exercice d'une activité ; ensuite ce recensement est affiné progressivement au fil des réunions tenues avec les experts métier ;
- Mesure et évaluation des événements de risques : Pour chaque événement, le risque est évalué en termes de « Probabilité d'occurrence » et d'« Impact/perte » encourus en cas de survenance;
- Appréciation des moyens de surveillance et de couverture des risques : Il s'agit de l'évaluation de la qualité des dispositifs de contrôles existants pour chaque événement de risque.

##### Déploiement de la cartographie sur les BPR & les filiales :

S'agissant des BPR, les Risk Manager sont formés sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des risques opérationnels. Ils procèdent, dans le cadre du déploiement, à la vérification de la bonne adéquation de l'évaluation des risques et de l'amélioration du dispositif de maîtrise des risques au contexte de leur banque.

Concernant les filiales, une assistance méthodologique leur est fournie en fonction de la spécificité du métier et du contexte ; un suivi périodique est effectué suivant l'état d'avancement de chaque filiale.

D'ailleurs, l'année 2013 a connu non seulement la finalisation des cartographies des risques opérationnels de CIB Offshore et de Dar Damane , mais aussi la réalisation de la celles relatives à tous les processus des 7 filiales ouest africaines avec la méthodologie du groupe.

###### Collecte des incidents

Le CPM a mis en place un système de collecte des incidents basé sur un mécanisme déclaratif qui s'appuie sur les correspondants risques opérationnels (CRO).

La saisie des incidents se fait au moyen d'un outil informatique acheminé via un workflow permettant aux responsables hiérarchiques de contrôler la pertinence des informations remontées et d'être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

Cet outil permet aussi à la banque d'avoir à tout moment une photo de son profil de risque selon les sept catégories balisées. Il est déployé au niveau de plusieurs filiales : Maroc Leasing et Upline Groupe. Un chantier est en cours pour élargir son utilisation à d'autres filiales comme Vivalis et les banques atlantiques d'Afrique de l'Ouest. Cela permettra une meilleure mutualisation des moyens et facilite la remonté de l'information pour une vision groupe du profil de risque.

###### Dispositif de suivi des risques liés aux activités externalisées

Le dispositif de suivi des risques liés aux activités externalisées a pour objectif de suivre le niveau d'exposition des risques opérationnels pris par la banque sur les activités les plus critiques confiées à des sociétés tiers.

##### Il se caractérise par :

- une analyse des risques selon une méthode d'évaluation spécifique avec un recensement et une localisation des prestations externalisées sur le périmètre CPM en séparant entre les prestations centralisées (monétique, éditique, confection des chèques,...) et les prestations en régions (tri et conditionnement de billets, transport de fonds, gardiennage,...) ;
- une analyse à l'aide de scores permettant de hiérarchiser les domaines par niveau de risque et les prestataires par niveau de maîtrise des risques ;
- des visites effectuées par des équipes mixtes opérationnelles et risques afin d'avoir une idée plus précise du niveau de maîtrise des risques par le prestataire sur les volets qui lui sont confiés par la banque ;
- des plans d'action pour permettre une meilleure maîtrise des risques liés à l'externalisation (suivi de la santé financière de la société, communication sur leurs plans de continuité d'activité, sur la qualité du suivi de l'activité,...).

##### Politique de maîtrise des risques

La politique de couverture et d'atténuation des risques repose sur la mise en œuvre de trois types de plans d'actions :

- Des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers leurs plans moyens terme (PMT) ou dans le cadre de projets spécifiques ;
- Des plans de relève et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir un fonctionnement sans interruption totale des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- Des possibilités du transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée ;
- Un suivi annuel des risques liés aux activités externalisées.

Un chantier d'amélioration du dispositif de contrôle interne du groupe a été initié au dernier trimestre 2013 dont les principaux objectifs sont :

- Diagnostiquer le dispositif de Contrôle Interne du Groupe BCP et analyser le volet contrôle permanent,
- Définir les pistes d'amélioration de ce dispositif pour mieux le clarifier, l'optimiser et l'aligner sur les standards nationaux et internationaux,
- Restructurer, cadrer et formaliser le volet contrôle permanent du dispositif en définissant les termes et méthodes, notamment en termes de structuration de l'information,
- Mettre en œuvre de manière opérationnelle et effective le volet contrôle permanent du dispositif au niveau d'un périmètre pilote comprenant un ensemble de processus et de structures organisationnelles du Groupe,
- Accompagner et suivre la bonne marche du dispositif pilote, puis définir et formaliser un plan de généralisation du dispositif cible au niveau de l'ensemble du Groupe y compris les filiales,
- Définir les besoins en termes d'outils informatiques de gestion du contrôle permanent.

BANQUE **POPULAIRE**  
FAITE POUR VOUS



[www.gbp.ma](http://www.gbp.ma)

Impact

## UNE VISION CENTRÉE SUR L'AFRIQUE

**MEILLEURE BANQUE  
DE DÉTAIL D'AFRIQUE**



Groupe bancaire mutualiste de premier plan à l'échelle africaine et leader au Maroc en termes de dépôts et de taille du réseau, le Groupe Banque Populaire déploie aujourd'hui sa stratégie en Afrique en portant sa présence à 11 pays : outre le Maroc, le Centrafrique, la Guinée et la Mauritanie, le Groupe Banque Populaire est désormais présent, suite à sa prise de contrôle de la Banque Atlantique, dans 7 nouveaux pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

Le Groupe Banque Populaire a pour ambition d'accompagner les entreprises africaines dans leurs projets de développement et d'offrir à la clientèle des particuliers des services innovants, tant en matière de bancarisation qu'en matière de produits bancaires.

**BÉNIN - BURKINA FASO - CENTRAFRIQUE - CÔTE D'IVOIRE - GUINÉE - MALI - MAURITANIE - MAROC - NIGER - SÉNÉGAL - TOGO**